

Service social du travail

Service de santé au travail

**Le Médico-social Interactif:  
Une complémentarité au bénéfice du salarié**

Francine SCHMIT



*SOCIAL INTER*

Annie DULAC



# Présentation

- Qui sommes-nous?
  - Social Inter
  - Ressif
  - CMSM
- Interactivité entre le médical et le social
  - Déléguer
  - Transférer
  - Constats
- Conclusion



Social Inter est une société de prestations de service social en entreprise composée de 42 salariées.

Le siège social est situé dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement de Paris.

Les assistantes de service social, toutes diplômées d'état, assurent les permanences sociales au sein d'entreprises et de centres de santé au travail, implantés en Ile de France, dans lesquelles elles travaillent avec différents partenaires dont les médecins.



Social Inter est l'un des membres fondateurs du réseau RESSIF.

Depuis 30 ans, les services sociaux interentreprises membres du réseau RESSIF (Réseau des Services Sociaux Interentreprises de France) interviennent dans tous les secteurs d'activité économique privés et publics.

Le réseau RESSIF compte 12 structures déployées sur la France entière, leur permettant d'apporter des réponses basées sur une approche commune, quelque soit leur situation géographique.

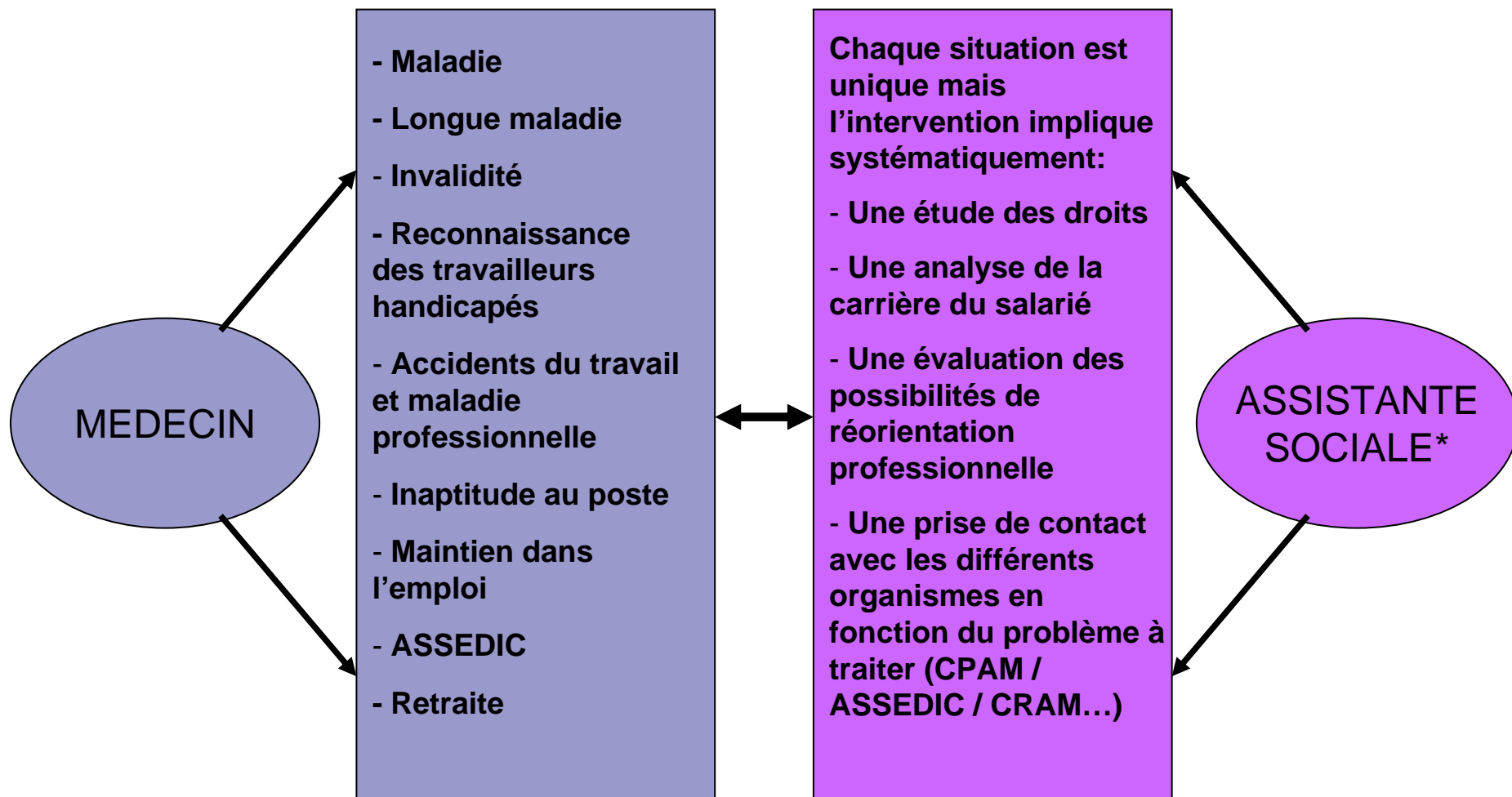


Le CMSM (Centre Médico-Social Montesquieu) suit, en 2007, 3600 entreprises et 37000 salariés. Il est implanté dans trois centres situés dans les 1<sup>er</sup>, 3<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> arrondissements de Paris.

Son équipe est composée d'une directrice, 15 médecins, 12 secrétaires et 3 administratifs.

La pluridisciplinarité a été mise en place dès 2003 au sein d'un GIE avec deux ergonomes, deux techniciens d'hygiène et de sécurité à plein temps, et une assistante sociale qui intervient une journée par semaine au centre Montesquieu.

# Interactivité entre le médical et le social



\* L'assistante sociale se réfère à un code de déontologie. Elle est soumise au respect de la vie privée des salariés (Art.226 du Code Pénal et Art. 411-3 du Code de l'action sociale et des familles).

# Interactivité entre le médical et le social

## ■ Déléguer


Parfois le médecin peut orienter le salarié vers l'assistante sociale qui travaillera en parallèle sur certains points administratifs et sociaux. Ces étapes, menées conjointement par le médecin et l'assistante sociale, permettent l'évolution de la situation.

### Situation 1:

Madame S, 30 ans, salariée dans une petite entreprise de distribution, présente des problèmes de santé.

#### Etape 1: Action médicale

- Demande de Reconnaissance Travailleur(s) Handicapé(s).
- Démarche auprès de l'employeur pour un aménagement d'horaires, accepté dans un premier temps puis refusé pour des raisons d'organisation de service (restriction du personnel).




- Contact avec le Service d'Appui pour le Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés (SAMETH) dans la perspective de chercher un poste plus adapté.

Madame S a des arrêts maladies fréquents et se plaint de ne pas percevoir ses indemnités journalières.

## **Etape 2: Le médecin oriente vers l'assistante sociale qui:**

- Contacte la Caisse Primaire d'Assurance Maladie. Les attestations faites par l'employeur présentaient des erreurs ayant pour conséquence le non paiement des indemnités journalières.

- Contacte l'employeur pour rétablir la situation. L'assistante sociale apprend qu'une procédure de licenciement est en cours pour arrêt maladie prolongé entraînant une désorganisation de l'entreprise.



- Vérifie le bien fondé de cette procédure auprès d'un service juridique. L'assistante sociale explique à Madame S qu'aucun reclassement professionnel n'est envisageable au sein de cette entreprise, qui a, par ailleurs, été dans l'obligation de remplacer la salariée à son poste.

### **Etape 3: L'assistante sociale met en relation la salariée avec son employeur:**

- Accord auprès de l'employeur pour obtenir les documents nécessaires aux ASSEDIC.

Cette 3ème étape a permis à cette salariée, en accord avec le médecin, de s'adresser au SAMETH pour rechercher un nouvel emploi tenant compte de son handicap.

# Interactivité entre le médical et le social

## ■ Transférer

Le médecin, repérant une situation qui nécessite la mise en place d'un réseau social et administratif autour d'un salarié peut passer le relais à l'assistante sociale qui va compléter son action en créant ou recréant les liens sociaux nécessaires à l'équilibre de chacun.

### Situation 2:

Madame A, 35 ans, est vue pour sa visite d'embauche comme serveuse à mi-temps dans un bar gothique. Elle est mère célibataire d'un bébé de 7 mois, et vient de perdre sa petite fille de 3 ans et demi, d'une maladie orpheline.

### Etape 1: Action médicale

- Evaluation d'un problème médico-social et d'addiction. Madame A présente un état de tristesse mais elle est malgré tout apte à travailler.
- Orientation vers le service social.

## Etape 2: Prise en charge sociale

Madame A est connue de plusieurs services sociaux avec lesquels elle est en rupture du fait de son deuil récent.

- Prise de contact, en accord avec la salariée, avec chaque service social concerné:
  - Sécurité Sociale (problème d'indemnités journalières)
  - Conseil Général (problème de dettes diverses)
  - Protection Maternelle et Infantile (suivi de l'enfant)
- Parallèlement, recherche d'un centre de soins spécialisé « mère-enfant ».

Ce travail a permis de retisser des liens sociaux entre les différents services et Madame A pour prévenir l'exclusion sociale.

# Interactivité entre le médical et le social

## ■ Constats

Ces deux situations montrent l'interdépendance entre des problèmes de santé et les incidences financières et sociales.

L'orientation du médecin vers le service social a permis à ces deux salariées:

- Le traitement de leur situation administrative
- La « réinscription » dans un réseau social favorisant le maintien et/ou le retour à l'emploi.



# Conclusion

Les salariés se trouvent très souvent à la croisée de plusieurs législations. Le droit du travail est sans cesse en mouvement, il est important de suivre son évolution. On assiste, en effet, à une « judiciarisation » grandissante des relations au travail et des maladies professionnelles.

L'analyse globale des situations montre à quel point le social et le médical sont imbriqués. Un problème de santé entraîne souvent des situations de précarité et d'exclusion.

L'expertise sociale, que nous proposons, est un outil supplémentaire mis à la disposition des médecins afin d'atteindre un maximum d'efficacité dans l'amélioration du bien être au travail.

**L'interactivité entre les médecins de santé au travail et les services sociaux a pour objectif la prévention des risques d'exclusion sociale et professionnelle.**